



académie
Versailles

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inscrire son action dans un cadre Rentrée 2019 - 2020

Groupe IA IPR EVS
Septembre 2019- Réunions de bassins des CPE

Donner à chacun les mêmes chances de réussir
L'école inclusive
Devoirs faits

Donner à chacun les mêmes chances de réussir



Réussir dans le monde de demain
L'orientation
Le nouveau lycée – La voie professionnelle
l'EDD
Le virage numérique
La lutte contre le harcèlement

Réussir dans le monde de demain

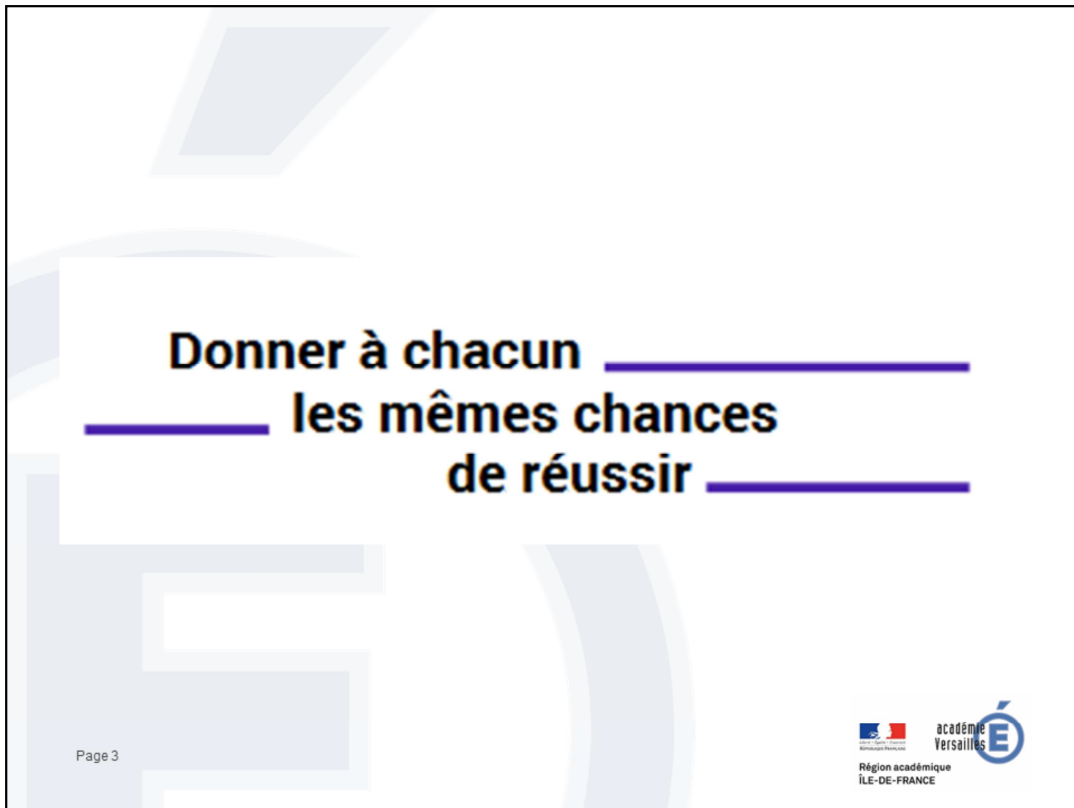
S'unir pour réussir
La protection de l'École
Les cités éducatives
Les internats

S'unir pour réussir

Page 2

 
Région académique
ÎLE-DE-FRANCE

Objectif : 100 % de réussite à l'école primaire
Maîtrise des savoirs fondamentaux : lire – écrire – compter
Respecter autrui



Objectif : 100 % de réussite à l'école primaire
Maîtrise des savoirs fondamentaux : lire – écrire – compter
Respecter autrui

L'ÉCOLE INCLUSIVE

➤ *Mieux accompagner les élèves en situation de handicap*

Loi pour une école de la confiance

Article 25 : entretiens individuels avec la famille - Création des PIAL Pôles inclusifs d'accompagnement localisés - En DSDEN : création d'un service dédié à la mise en œuvre de l'école inclusive et mise en place d'une cellule d'écoute pour les parents.

Voir circulaire de rentrée 2019 – [Ecole inclusive](#)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

Pour accompagner les équipes : la plateforme "[Cap Ecole inclusive](#)"

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>

[Un vademecum PIAL](#)

https://cache.media.education.gouv.fr/file/23/38/1/ensel816_annexe_1135381.pdf

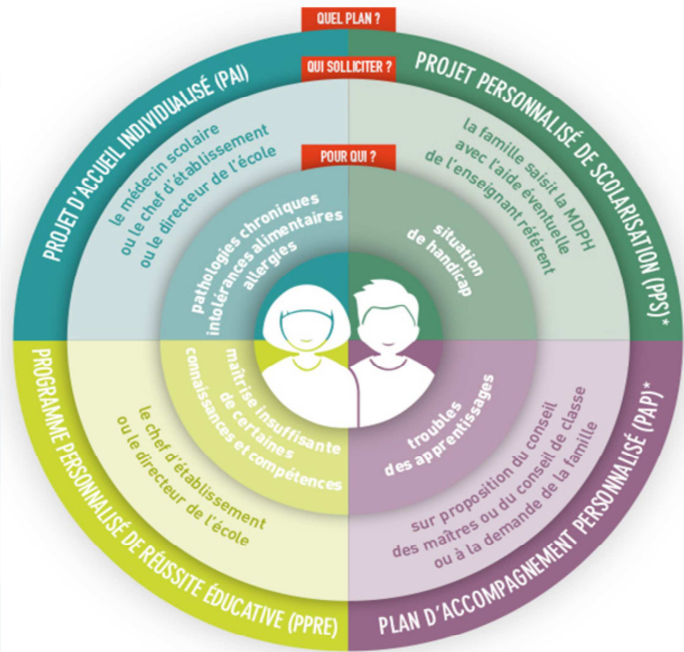
Quelle place pour le CPE dans la nouvelle organisation de l'accueil et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ?

Quelle place pour le CPE dans l'accueil des familles ?

Quelle place pour le professeur documentaliste dans la nouvelle organisation de l'accueil et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ?

Quelle politique documentaire et quels usages du CDI privilégier au service des élèves à besoins particuliers ?

Donner à chacun
les mêmes chances
de réussir



Page 5

(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.



Donner à chacun
les mêmes chances
de réussir

DEVOIRS FAITS

- *Œuvrer à la réussite de tous les élèves*
- *Contribuer à la réduction des inégalités*

3^{ème} année de mise en œuvre / Pour tous les collégiens / 4h par semaine

Encadrement : professeurs, CPE, AED, emplois service civique, associations répertoriées + étudiants en L2.

**Dans l'académie de Versailles, un coordonnateur dans chaque établissement.
Renforcement du dispositif : déploiement de partenariats / coopération avec les familles.**

Un assistant numérique, la plateforme **JULES** <https://devoirsfaits.cned.fr/bot/>

Un vademecum **Devoirs faits**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2017/80/4/vademecum_devoirs_faits_eduscol_800804.pdf

Page 6



Quelle place pour le CPE dans l'articulation temps scolaire et hors temps scolaire ? Quels changements à conduire dans l'organisation du temps hors scolaire ? Quelle place dans l'accompagnement de l'élève ? Que faire pour mieux coopérer avec les familles ?

Quelle place pour le professeur documentaliste dans l'articulation du travail personnel temps scolaire et hors temps scolaire ? Quelle politique documentaire et quels usages au CDI définir pour favoriser le travail personnel de l'élève ? Quelle rôle dans l'accompagnement de l'élève ?

évaluations diagnostiques au CP / en 6ème

Réussir dans le monde de demain

Page 7



Objectif : 100 % de réussite à l'école primaire
Maîtrise des savoirs fondamentaux : lire – écrire – compter
Respecter autrui

LE PROJET D'ORIENTATION

➤ *Mieux aider les élèves à s'orienter*

Réussir dans
le monde de demain

Un temps dédié à l'orientation de la 4^{ème} à la terminale :

12h annuelles en 4^{ème}

36h annuelles en 3^{ème}

54h annuelles au LGT

265h sur trois ans au LP dont une partie consacrée à l'orientation.

Dispositif académique de formation sous forme de FIL.

Parcours sup <https://www.parcoursup.fr/>

Terminales 2018-2019 (Onisep)

Horizons 2021 (Onisep) pour les élèves de seconde (choix des spécialités)

Page 8



"capacité à s'orienter« notamment / accompagnement du lycéen

Quelle contribution du CPE dans l'aide à l'orientation ? Quelle articulation avec les équipes dans le suivi de l'élève ?

Quelle contribution du professeur documentaliste dans l'aide à l'orientation ? Quelle coopération dans les équipes pour la formation de l'élève ? Comment envisager des co-interventions ? Quelle politique documentaire et quels usages du CDI privilégier pour aider l'élève à s'orienter ?

LE NOUVEAU LYCEE

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

- *Mieux réussir dans les études supérieures*
- *Mieux préparer aux métiers de demain*

Réussir dans
le monde de demain

LGT

Mise en place des enseignements de spécialité et des nouveaux programmes,
Mise en place du contrôle continu en classe de première,
Préparer au grand oral.

LP

Mise en œuvre de la co-intervention,
Mise en œuvre du chef d'œuvre.

Dans l'académie de Versailles, plan de développement de l'éducation
artistique et culturelle.

Page 9

Nouveau lycée

<https://www.education.gouv.fr/cid126438/un-nouveau-baccalaureat-2021.html&xtmc=baccalaureateat2021&xtnp=1&xtr=2>

Réussir dans
le monde de demain

<https://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

Voie professionnelle

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Page 10



Quelle mobilisation et contribution du CPE dans l'apprentissage des compétences langagières?
Quelle prise en compte de la parole dans les activités pédagogiques et dans les instances ?

Quelle mobilisation et contribution du professeur documentaliste dans l'apprentissage des compétences langagières ? Quelle prise en compte de la parole dans les activités pédagogiques et dans les instances ? Quels usages des ressources et des espaces documentaires ?

LE VIRAGE NUMERIQUE

- *Mieux préparer les élèves à une société, des études supérieures et un monde du travail toujours plus numériques*

_____ Réussir dans _____
le monde de demain _____

En classe 2nde, un nouvel enseignement commun de 1h30 hebdomadaire : sciences numériques et technologie (SNT).

En classe de 1^{ère}, un enseignement de spécialité de 4h hebdomadaire : numérique et sciences informatiques (NSI).

Formation continue des personnels : MOOC, DU interuniversitaire, certification de compétences numériques obligatoire dans le MEEF éducation.

Création du CAPES numérique et sciences informatiques.

Renforcement de la protection des données.

Dans l'académie de Versailles dotation dans les lycées publics sur la base du volontariat de manuels numériques et de tablettes.

FIL P49 Pédagogie et numérique au Nouveau Lycée GT et pour le lycée Pro.



Décret relatif au développement des compétences numériques

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005181&d
ateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005181&d ateTexte=&categorieLien=id)

Arrêté relatif à l'évaluation des compétences

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005188&d
ateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005188&d ateTexte=&categorieLien=id)

Arrêté relatif à la certification PIX

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005181&d
ateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005181&d ateTexte=&categorieLien=id)

ACT : programme Erasmus+, destiné à expérimenter des actions citoyennes et des modalités de formations dans des établissements scolaires français, anglais, espagnols et grecs dans le cadre d'un protocole scientifique. Six académies sont engagées dans ce projet.

Comment le CPE peut-il intervenir dans la prévention des conduites liées aux réseaux sociaux et dans la formation aux usages raisonnés du web et de ses réseaux ?

Comment le CPE intervient-il dans la problématique du cyber harcèlement ?

Comment participer à l'évaluation et à la validation des compétences numériques ?

Quels contenus d'apprentissages le professeur documentaliste peut-il construire, en coopération avec les disciplines, notamment SNT au lycée, dans le cadre du développement des compétences numériques ? Comment participer à l'évaluation et à la validation des compétences numériques (voir arrêté) ?

L'EDD ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- *Impliquer les élèves dans la transition écologique*
- *Faire des élèves les acteurs du développement durable*

Réussir dans
le monde de demain

Question environnementale au cœur des nouveaux programmes de lycée (SVT, histoire-géographie, EMC, enseignement scientifique).

Élections d'éco-délégués en collège et en lycée.

Au moins une séance annuelle du CVL consacrée au développement durable.

Dans l'académie de Versailles, diffusion d'un passeport de compétences éco-citoyennes http://www.mondepluriel.org/images/LCCCM_RRA/Kit_LCCCM/P3-F12-PasseportCompetences-notice.pdf

Label E3D (existe depuis 2015) : voir le site EDD Versailles.

Comment l'EDD peut-elle s'insérer dans la politique éducative de l'établissement ? Comment mobiliser les élèves et les instances sur la question de la transition écologique ?

Circulaire EDD 2030 : <https://www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable.html>

Diaporama Françoise Ribola, IA IPR SVT



Voir Loi pour une école de la confiance article 9

LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

- *Promouvoir les valeurs du vivre ensemble dans les activités pédagogiques et éducatives pour former l'élève au respect d'autrui*

———— Réussir dans ————
le monde de demain ————

Renforcement de la politique publique en matière de lutte contre le harcèlement.

Lutte contre le harcèlement = enjeu international (G7 Education, juillet 2019).

7 novembre, journée nationale de lutte contre le harcèlement.

Dans l'académie de Versailles, voir <http://nonauharcelement.ac-versailles.fr/2019/09/02/objectif-3000-pour-le-7-novembre-2019/>

Communiquer sur une action de prévention : <http://nonauharcelement.ac-versailles.fr/ruche>

Comment définir un parcours éducatif d'apprentissage des compétences du vivre ensemble et du respect d'autrui ?

Comment définir un protocole de lutte contre le harcèlement et cyber-harcèlement ?

Page 14



Loi pour une école de la confiance article 5 « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »



Objectif : 100 % de réussite à l'école primaire
Maîtrise des savoirs fondamentaux : lire – écrire – compter
Respecter autrui

LA PLACE DU CPE DANS LES CHANTIERS ACTUELS

Mieux associer les parents à la vie de L'Ecole, Encourager leur participation au fonctionnement de l'Ecole (Semaine de la démocratie),

S'unir
pour réussir

Renforcer les échanges avec les parents via les outils numériques, Responsabiliser les familles : plan d'action global, mise en place du PAR (protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents).

Enrichir les temps périscolaires, Rassembler autour de l'Ecole tous les acteurs qui œuvrent sur le temps périscolaire à l'éducation des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans pour lutter contre les inégalités de destin = label cités éducatives dans les quartiers prioritaires (11 dans l'académie de Versailles).

vademecum https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-05/vademecum_-_les_cites_educatives.pdf

Politique en faveur des internats, levier de justice sociale et outil pédagogique, Résidences thématiques / internats d'excellence / campus pro.

Comment le CPE peut-il orienter son action pour répondre aux chantiers actuels : Cités éducatives ? Internats ? Travail avec les familles ?



S'UNIR POUR REUSSIR

Formation initiale renforcée / Développement de la formation continue / RH de proximité / Conditions de travail améliorées

PAR : lorsqu'un élève a fait l'objet de deux exclusions définitives au cours de la même année scolaire. Sa durée ne peut excéder la fin de l'année scolaire suivant celle au cours de laquelle les deux sanctions d'exclusion définitive ont été prononcées.

À l'issue d'un dialogue avec les parents, le PAR doit, d'une part, énoncer les engagements que ceux-ci prennent pour permettre d'améliorer le comportement de leur enfant et, d'autre part, préciser les actions d'accompagnement mises en oeuvre au sein de l'établissement. Des points réguliers sont effectués avec les parents pour suivre l'évolution de la situation, s'assurer du respect des engagements et de la mise en place de l'accompagnement

LA PROTECTION DE L'ECOLE

- Apporter une réponse systématique à chacun des faits de violence commis dans l'enceinte scolaire
- Préserver l'Ecole de toute forme de violence

S'unir
pour réussir

Plan d'action global

- Protéger l'école, sécuriser l'espace scolaire et les abords des établissements
- Renforcer l'action disciplinaire dans les collèges et les lycées ;
- Répondre plus efficacement aux violences les plus graves commises par les élèves ou les parents ;
- Prendre en charge les élèves hautement perturbateurs et poly-exclus ;
- Associer et responsabiliser les familles.

Voir thématique de la lettre de rentrée : Les enjeux, les objectifs, les protocoles. Qu'est-ce que protéger, prendre soin de l'autre, construire un cadre sécurisant dans l'établissement, dans la classe ? Qu'est ce qui change dans la relation éducative, pédagogique, didactique ?

Page 17



S'UNIR POUR REUSSIR

Formation initiale renforcée

Développement de la formation continue

RH de proximité

Conditions de travail améliorées

Familles mieux associées

Temps périscolaires enrichis : cités éducatives

Politique en faveur des internats

Décret n° 2019-906 du 30 août 2019 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de la mer

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039001685&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2019-908 du 30 août 2019 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements d'Etat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039001847&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2019-909 du 30 août 2019 relatif à la faculté pour l'autorité académique d'inscrire dans une classe relais un élève ayant fait l'objet d'une exclusion définitive d'un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039001875&dateTexte=&categorieLien=id>

circulaire "plan de lutte contre les violences scolaires"

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=7878

Page 18

+ guides d'accompagnement des personnels



S'UNIR POUR REUSSIR

Formation initiale renforcée

Développement de la formation continue

RH de proximité

Conditions de travail améliorées

Familles mieux associées

Temps périscolaires enrichis : cités éducatives

Politique en faveur des internats

LA LETTRE DE RENTREE DE L'INSPECTION EVS 2019

Thématiques communes CPE professeurs–documentalistes

- Contribuer au développement des compétences langagières des élèves et les évaluer dans leur action quotidienne.

Quelles compétences langagières développer et travailler en vie scolaire et au CDI ?
Quelle implication des CPE et professeurs documentalistes dans des projets académiques et/ou d'établissement relatifs aux apprentissages de l'oral ?

Prise en compte de la parole de l'élève dans des activités pédagogiques (oral DNB, Grand Oral, parcours éducatifs, séquences), dans les instances (CVC/CVL, conseils de classe, CESC, conseils d'administration...) et dans la vie démocratique des EPLE.

Thématiques spécifiques, pour les CPE

Deux thématiques proposées, chaque bassin en retenant au moins une :

- Protection de l'École, éducation à la sécurité.

Les enjeux, les objectifs, les protocoles. Qu'est-ce que protéger, prendre soin de l'autre, construire un cadre sécurisant dans l'établissement, dans la classe ? Qu'est ce qui change dans la relation éducative, pédagogique, didactique ?

- Animation et gestion des AED : recrutement, formation, animation et régulation, conduite d'entretiens, responsabilisation, gestion des conflits. Quel cadre juridique, quels outils en établissement, quelle mutualisation en réseau ou bassin ?

Page 18

Académie
Versailles
RÉSEAU
ILE-DE-FRANCE

réussir ensemble

Page 20

